

FLASH INFO CSE DE JANVIER 2025

Composition du CSE : suite au départ de D. LANCIOT, Mme MATT Sonia devient élue cadre SUD titulaire

1. Informations relatives Approbation procès-verbal du CSE

Approbation du procès-verbal du CSE du 10 décembre 2024 **reporté**

Approbation du procès-verbal du CSE extraordinaire du 17 décembre 2024 **OK**

2. Information

A. Mouvements de personnel

- ↔ 4 CDD à la PFS en janvier
- ↔ 4 alternant à la PFS depuis janvier
- ↔ 1 CDD au 16.12 à la précarité
- ↔ Une titularisation à la LCF Amel KEROUÏ suite article 35
- ↔ Adama HANNE manager au frais de santé suite article 35
- ↔ Laetitia EUSEBIO DE BARROS titularisation CAM suite article 35

B. Effectifs trimestriels

322 en CDI en novembre et 320 en décembre 2024

C. Information UCANSS

Création d'un diplôme de professionnalisation pour le contentieux (plus d'info à venir)

24 jours + 3 jours de congés pour les personnes qui ne travaillent pas 5 jours par semaine, c'était proratisé jusqu'à maintenant, à partir de 2025, les 3 jours seront dissociés des 24 jours afin de différencier les 2 types de congés. Ce sera ajusté sur chronotime.

D. Service de santé au travail

La direction indique travailler avec GST jusqu'à aujourd'hui, mais que suite à leur non agrément, la direction souhaite travailler avec le même service en santé que le RED soit l'AMSN.

L'AMSN est un service agréé qui possèdent des ergonomes, infirmiers, psychologue ...et en collaboration avec Salomé Bourdaleix (infirmière du travail LH et RED)

La direction souhaite effectuer une présentation et une consultation pour ce service.

La direction propose également de consulter la pro BTP sur LH ou la médecine est sur Dieppe.

Les élus demandent pourquoi il n'est pas possible de pas repartir sur Santra plus ?

La réponse est que la CPAM a été radié pour non-paiement des factures et que la direction n'était pas satisfaite des décisions prises par Santra Plus.

La direction indique que de toute façon un appel d'offre est nécessaire ainsi qu'une présentation au CSE.

La direction indique que le médecin du travail pourrait aussi venir consulter dans nos locaux car la priorité pour les élus est de permettre un service de proximité (privilégier le présentiel plutôt que les consultations à distance).

E. Transformation de l'assurance maladie

Le projet est en cours.

Une consultation aura lieu le mois prochain sur le stade actuel de la transformation.

Le support sera mis à disposition.

Le comité d'entreprise englobera les salariés de la CPAM + le SM.

La transformation se fera le 1er octobre 2025 pour la Normandie (2ème vague) et sur 6 à 12 mois en fonction des besoins des caisses.

Un respect sur le positionnement sera fait en fonction des compétences ... Les recrutements vont être « suspendu » pour pouvoir intégrer les agents de l'ELSM

F. Information générale classification

Les points supplémentaires (3) n'ont pas encore été distribués car pas d'agrément pour le moment.

L'étape de diagnostic a commencé pour les deux caisses.

Le dictionnaire des compétences implique une révision des codes et libellés emploi par rapport au national mais aussi un projet à mener avec la classification.

Le projet de classification inclut deux niveaux supplémentaires 4B et 5C soit au total 12 niveaux (10 actuels).

La classification sera déterminée par le code emploi et le dictionnaire des compétences.

L'objectif est de redonner les diagnostics à la direction afin de pouvoir les transposer.

Une nouvelle version d'alinéa est prévue pour le 28 janvier 2025.

G. Information garantie minimale et versement au titre 2024

Mise à jour du tableau suite à l'attribution des points en décembre 2025

H. Retour sur la politique promotionnelle

Mise à jour du tableau suite à l'attribution des points en décembre 2025

3. Consultations

Pas de consultations

4. Situation des secteurs

Direction juridique

- **CRA** : solde en diminution /2 par rapport à l'année dernière
- **Compta** : Clôture des comptes en cours = les résultats ont été transmis pour la CPAM du Havre

Plan de contrôle réalisé dans sa globalité

Direction santé

- **DAPS** : Lancement de la campagne des conventions médicales. Viendra plus tard dans l'année la convention pour les taxis
- **Frais de santé** : résultat OK

Direction DRAD

- **PFS assuré** : taux de décroché assez dégradé avec un mois de décembre compliqué
- **PFS employeur** : à l'inverse amélioration en décembre Objectif non atteint. Revoir avec les caisses bretonnes concernant le nombre d'échéance en attente sur M+ (+ de 700 sur certaines)
- **RECO ATMP** : diminution du taux de dossier = délai de traitement amélioré. Situation stabilisée
- **Rentes** : hausse de 200 dossiers = effet rebond du rattrapage du SM. Au vu de l'absence des MC = est-ce qu'il y a un plan d'action de mise en place ? La direction va prendre contact avec le SM pour essayer de comprendre la situation et voir ce qui peut être fait.
- **IJ ATMP** : situation qui s'améliore avec une baisse de 700 dossiers + aide de la PFS pour l'enregistrement des arrêts et des IJ AS. L'organisation de l'aide des IJ AS a été mise en place provisoirement mais voir si on conserve cette organisation ou pas ?
- **IJ AS** : situation globalement à jour malgré une hausse du stock
- **Invalidité** : hausse sur la fin de l'année mais maîtrisée
- **GDB** : -6000 dossiers suite au contrôle puma prise en charge automatique
- **Batelier** : forte augmentation des dossiers et plan de résorption mis en place en janvier afin de diminuer le stock

- **Précarité** : situation en tension, stock ++ suite problème logiciel notamment (indigo, cloé). Aide phare pour la CSS en fin d'année

Direction DIAC

- **Accueil physique** : globalement situation stable comme le mois dernier. Diminution du temps d'attente pour les RDV mais travaux en cours pour raccourcir encore plus les délais d'attente
- **ASS** : Augmentation du nombre des demandes. Reprise des demandes individuelles en février.

Poste à pourvoir à la MISAS : encore des choses sont à voir concernant le plan de recrutement. La direction nous présentera le plan de recrutement 2025 quand il sera stabilisé

SUPPORTS

- **RH** : Projet important : classification et dictionnaire des compétences
- **Informatique** : harmonisation pour la téléphonie
- **Logistique** : densification des locaux en cours = comment mieux utiliser nos surfaces de travail pour pouvoir accueillir d'autres services extérieure à la caisse
- **DPPERF** : en cours de clôture et les résultats seront présentés. Voir si Christelle LE THENO pourrait faire le tour des services pour présenter les indicateurs CPG comme auparavant

5. Réponse aux questions des Organisations Syndicales

A. Est-il possible d'avoir un bilan de l'année 2024 sur le budget de la formation ?

Présenté le 07 janvier 2025 à la commission professionnelle + présentation au prochain CSE.

B. Est-il possible d'avoir un point sur les heures supplémentaires qui ont été réalisées par secteur en 2024 ?

388heures au total répartis sur plusieurs services. Les heures sup sont demandées pour ne pas impacter le service suite vacances etc... Les heures sup doivent rester exceptionnelles et ce n'est pas pérenne

C. Médecine du Travail : Où en est-on pour le changement d'organisme ?

Point déjà aborder en amont.

D. Concernant les agents dont le contrat de travail indique comme lieu d'affection la CPAM RED, et effectuant des journées fixes et récurrentes sur Le Havre, pouvez-vous nous indiquer comment ces ETP sont facturés en termes de comptabilité analytique auprès de la CPAM du Havre?

C'est stipulé dans le contrat de travail, un agent peut partager son temps entre les deux caisses. Si salarié recruté à Rouen, son salaire est porté par la CPAM de Rouen et ensuite c'est sa fiche de poste qui détermine son organisation de travail. Il n'y a donc pas de facturation entre les caisses RED et LH.